

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

DINSDAG 26 APRIL 2016

Voormiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MARDI 26 AVRIL 2016

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 10.26 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.26 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

01 **Vraag van mevrouw Nahima Lanjri aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de sociale voordelen bij het optrekken van de uitkeringen naar de Europese armoedegrens" (nr. 10263)**

01 **Question de Mme Nahima Lanjri à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la prise en compte des avantages sociaux dans le relèvement du montant des allocations jusqu'au seuil de pauvreté européen" (n° 10263)**

01.01 **Nahima Lanjri** (CD&V): Mevrouw de voorzitter, mevrouw de staatssecretaris, in het regeerakkoord staat bepaald dat de regering geleidelijk de minimumsocialezekerheidsuitkeringen en de socialebijstandsuitkeringen zou optrekken tot op het niveau van de Europese armoededrempel. Hierbij wordt prioriteit gegeven aan uitkeringen voor personen met het hoogste armoederisico. De sociale voordelen die met sommige sociale uitkeringen gepaard gaan, zullen worden meegerekend in de vergelijking met de Europese armoedenorm.

Welke sociale voordelen, gekoppeld aan sommige sociale uitkeringen, zullen in rekening gebracht worden bij de vergelijking met de Europese armoedenorm?

Kunt u een opsomming geven van de sociale voordelen en het gemiddeld bedrag waarover het telkens gaat voor betrokkenen?

Kunt u per sociale uitkering aangeven hoeveel personen, in het geval van het meetellen van de eerder genoemde sociale voordelen, er nog financieel op zouden vooruitgaan wanneer de uitkering opgetrokken wordt tot het niveau van de Europese armoededrempel? Er moet namelijk over gewaakt worden, mevrouw de staatssecretaris, dat het optrekken van de uitkering leidt tot een verbetering van de financiële situatie en zeker niet tot het behoud van de huidige situatie.

01.02 **Staatssecretaris Elke Sleurs**: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Lanjri, de Europese armoedenorm is de grens die berekend wordt volgens een Europees aanvaarde methodologie, namelijk de zogenaamde SILC-methodologie, de SILC-cijfers.

De facto wordt er geput uit een jaarlijkse bevraging van de FOD Economie, die een uitgebreide vragenlijst voorlegt aan circa 6 000 gezinnen. Die in te vullen vragenlijst bevat codes die de basis vormen voor de verwerking van de statistische gegevens. Deze SILC-cijfers, de *survey on income and living conditions*, hebben betrekking op het inkomstenjaar 2013 en werden verwerkt in de loop van het jaar 2014. Daarom spreekt men dan over SILC-2014.

Meer in het bijzonder wordt de armoedegrens voor elk land afzonderlijk vastgesteld op 60 % van de mediaan van het gestandaardiseerd netto beschikbaar huishoudinkomen, met andere woorden het bruto inkomen van alle gezinsleden, verminderd met belastingen en sociale bijdragen. Dat bruto inkomen bestaat uit zeer diverse inkomenscomponenten, zoals loon, kinderbijslag, huurpremies, IVT en schooltoelage.

Dat beschikbaar inkomen moet gestandaardiseerd worden, wat wil zeggen onderling vergelijkbaar gemaakt worden door rekening te houden met het aantal gezinsleden. Dat gebeurt niet eenvoudig door het totaal beschikbaar gezinsinkomen te delen door het aantal gezinsleden. Immers, doordat personen die samenwonen sommige uitgaven kunnen delen, hebben twee personen samen minder nodig dan het dubbel inkomen van een volwassene die alleen woont. Dat noemt men het schaalvoordeel.

Een kind telt trouwens niet mee als volwassene. Met andere woorden, een bijkomende volwassene wordt niet voor één eenheid gerekend, maar voor een halve, en kinderen jonger dan veertien jaar worden meegeteld als 0,3 van een volwassen eenheid, volgens de OESO-equivalentieschaal.

Voor een gezin met twee volwassenen en één kind wordt het netto beschikbaar inkomen dus gestandaardiseerd door te delen door 1,8, namelijk 1 plus 0,5 plus 0,3.

Alle netto beschikbare inkomens uit de steekproef worden op die wijze gestandaardiseerd. Nadien worden zij geordend van laag naar hoog en vervolgens wordt, rekening houdend met bepaalde gewichten, de mediaan vastgesteld. 60 % van die mediaan is de zogenaamde armoedegrens.

Wij merken dus ook dat er meerdere armoedegrenzen zijn, naargelang de gezinssamenstelling. Voor één volwassene bedraagt die grens 1 085 euro per maand. Voor een alleenstaande met twee kinderen van bijvoorbeeld 8 en 15 jaar, bedraagt die grens 1 085 euro maal 1,8, zijnde 1 953 euro. Zo worden de berekeningen gemaakt.

Uit die toelichting blijkt dus dat de SILC-methode zich concentreert op inkomens, op de inkomende geldstromen, en niet op uitgaven. Om die reden zijn de resultaten in feite niet geschikt voor het in mindering brengen van de sociale voordelen. Er wordt dus gewerkt met inkomsten, niet met uitgaven.

Om een wetenschappelijk onderbouwde correctie te kunnen toepassen, ben ik van mening dat wij nood hebben aan een meer bruikbare methode. Daartoe zou men van de referentiebudgetten kunnen gebruikmaken. Dat is een berekening die aangeeft over welk inkomen een gezin, afhankelijk van de samenstelling, moet kunnen beschikken om zich de goederen en diensten te kunnen aanschaffen die het mogelijk maakt om menswaardig te leven. Deze methode werd aan de universiteit van Antwerpen en de Thomas More Hogeschool ontwikkeld.

Een volledige opsomming van alle sociale voordelen geven is niet wenselijk, conform het Kamerreglement inzake cijfertabellen voor mondelinge antwoorden. Sociale voordelen zijn in de regel correcties voor bepaalde uitgaven. Er worden kortingen toegekend voor het verbruik van water, elektriciteit, stookolie, voor het gebruik van het openbaar vervoer, voor de toekenning van medische zorgen, enzovoort. De kostprijs voor een bepaald type gezin dat niet van sociale voordelen geniet, wordt bijgevolg gereduceerd met het bedrag van deze sociale voordelen. Zo bekomt men een aangepast referentiebudget.

Onderzoek heeft aangetoond dat deze sociale voordelen variëren naar gelang de gezinssamenstelling. Dat gaat van ongeveer 98 euro per maand voor een alleenstaande tot ongeveer 180 euro voor een koppel met twee kinderen. Dat zijn de berekeningen die wij hebben gemaakt. Een vergelijking met de referentiebudgetten heeft aangetoond dat de huisvestings situatie een bepalende rol speelt in het aanvullend bedrag dat nodig is om menswaardig te kunnen leven. De huurprijs voor een persoon die huurt op de sociale woningmarkt ligt beduidend lager dan de huurprijs op de private woningmarkt. Voor een alleenstaande bedraagt het verschil bijvoorbeeld ongeveer 375 euro. Dat is goedkoper dan de mediaan op de private huurmarkt.

Het onderzoek heeft dus aangetoond dat, ook met inachtneming van de sociale voordelen, de huidige uitkeringen zich vaak nog niet altijd onder het noodzakelijk inkomen bevinden om menswaardig te leven. Er zal een verhoging moeten plaatsvinden, allicht verspreid over meerdere jaren om naar de financiële ondergrens op te schuiven. Daarom wil ik de komende maanden met de regering overleggen en zo mogelijk een voorstel indienen in het kader van de begrotingsopmaak voor 2017, 2018 en 2019.

01.03 Nahima Lanjri (CD&V): Mevrouw de staatssecretaris, het is inderdaad van belang dat wij daar snel werk van maken als wij het regeerakkoord willen uitvoeren. Er moet ook snel worden bekeken wat wij zullen verstaan onder sociale voordelen.

U zegt dat het bedrag schommelt van 98 euro voor een alleenstaande tot 180 euro voor een koppel met twee kinderen. Dat verschilt natuurlijk geval per geval. Uiteindelijk zullen wij de uitkeringen echter globaal moeten verhogen. Men kan immers niet per specifiek geval 20 euro meer of minder geven.

Wij moeten prioriteit geven aan wie onder de armoedegrens leeft. Dat zijn heel veel mensen, bijvoorbeeld gezinnen met twee kinderen die een leefloon krijgen of mensen met kinderen die een werkloosheidsuitkering ontvangen. Die uitkeringen zullen effectief moeten worden opgetrokken. Ik ben blij dat u daar achter staat.

Ik heb zelf ook een wetgevend initiatief ingediend om de uitkeringen op te trekken tot boven de armoedegrens. Wij zullen er samen voor moeten vechten om ervoor te zorgen dat er in de begroting stapsgewijs middelen worden vrijgemaakt, zodat de belofte die wij in het regeerakkoord hebben gedaan, wordt uitgevoerd. Wij zullen daarvoor echter ambitieus moeten zijn. Alleen naar de welvaartsenveloppe kijken zal zeker niet voldoende zijn, want daarmee zullen wij het niet halen. U weet ook, mevrouw de staatssecretaris, dat er meer zal nodig zijn om mensen uit de armoede te halen.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Aan de orde is vraag nr. 10264 van mevrouw Lanjri over de sociale correcties.

01.04 Nahima Lanjri (CD&V): Als ik het antwoord nu kan meekrijgen, heb ik er geen probleem mee dat die vraag wordt omgezet in een schriftelijke vraag.

01.05 Staatssecretaris **Elke Sleurs**: Ik zal u het antwoord en de tabellen meegeven.

La **présidente**: Quand, en commission, on transforme une question en question écrite, il est demandé d'envoyer un mail au secrétariat de la commission.

01.06 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Ainsi, les réponses aux questions de Mmes Lanjri et Lijnen leur parviendront également.

La **présidente**: La question n° 10306 de Mme Nele Lijnen est transformée en question écrite.

02 Question de **M. Emir Kir** à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la déclaration des bourgmestres de lutte contre la pauvreté infantile" (n° 10389)

02 Vraag van de heer Emir Kir aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de verklaring van burgemeesters tegen kinderarmoede" (nr. 10389)

02.01 Emir Kir (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, le 10 mars dernier, j'ai eu l'occasion de participer comme bourgmestre bruxellois à une conférence intitulée "Déclaration des bourgmestres de lutte contre la pauvreté infantile: les villes et communes se mobilisent". Le but était de partager notre expérience locale en ce domaine. Vous aviez, au demeurant, inauguré cette réunion, même si nous ne nous sommes pas croisés.

Je souhaite rappeler à cet égard une citation engagée de Nelson Mandela, qui nous invite à la lutte: "Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité; c'est un acte de justice. (...) La pauvreté n'est pas naturelle. Elle est générée par les hommes et peut être vaincue et éradiquée par les actions mises en place par les hommes." En effet, la pauvreté infantile est une réalité dure qui gagne un peu plus de terrain chaque année. Rappelons que, dans notre pays, selon le Plan national de lutte contre la pauvreté infantile, le risque de pauvreté est sensiblement supérieur chez les très jeunes enfants. Divers facteurs influencent ce phénomène: la composition du ménage (35,3 % des familles monoparentales sont confrontées à la pauvreté), la

participation au travail des parents (71,1 % des enfants élevés dans une famille où l'on ne travaille pas ou peu vivent sous le seuil de pauvreté) ou encore le fait que les enfants soient issus ou non de l'immigration.

Madame la secrétaire d'État, au vu des thèmes abordés au cours de cette conférence, quels sont les nouveaux moyens mis à la disposition des villes et en ce domaine? Quelles initiatives nouvelles envisagez-vous en la matière? Comment comptez-vous articuler vos différentes actions afin de développer une véritable politique de lutte contre la pauvreté infantile?

02.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame la présidente, monsieur Kir, je voudrais d'abord vous remercier pour votre participation au panel des bourgmestres lors de notre journée d'études consacrée à la déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile.

Entre-temps, 170 bourgmestres de tout le pays ont signé la déclaration. Ceci témoigne d'une disposition largement répandue auprès des pouvoirs locaux à faire régresser la pauvreté infantile au moyen de mesures et d'actions concrètes.

Les chiffres que vous citez au sujet de la pauvreté auprès des familles monoparentales et des familles sans revenu professionnel témoignent de l'importance à accorder une attention prioritaire à ces familles.

La pauvreté infantile est aussi une de mes priorités dans le cadre de ma compétence en matière de lutte contre la pauvreté. Celle-ci se caractérise par différentes dimensions et requiert, dès lors, une approche stratégique intégrée à laquelle divers acteurs sont associés.

Au travers de l'initiative "Les enfants d'abord" lancée en 2014, je soutiens la création et le fonctionnement des plates-formes de concertation locales pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile. Au sein de cette plate-forme, une concertation et une collaboration sont organisées entre divers acteurs locaux tels que des écoles, des crèches, des associations de lutte contre la pauvreté, des clubs sportifs, etc., afin de détecter des situations problématiques et de mettre en œuvre des actions concrètes. Les moyens que j'ai libérés cette année permettent d'aider financièrement 47 plates-formes de concertation dont 40 sont soutenues par des CPAS et 7 par des ASBL.

La pauvreté infantile est une responsabilité de tous les niveaux de pouvoir. Ainsi, j'ai pris l'initiative de rédiger un deuxième Plan national de lutte contre la pauvreté infantile avec la collaboration des Régions et des Communautés. Un groupe de travail administratif composé des administrations compétentes de l'autorité fédérale et des entités fédérées a entamé ses travaux afin de rédiger un premier projet. Lors de l'élaboration du Plan, les parties prenantes seront aussi largement consultées et mon administration assurera le suivi.

En ce qui concerne la politique des grandes villes, la pauvreté infantile est une priorité importante. Elle se manifeste par la déclaration des bourgmestres contre la pauvreté infantile, largement accueillie dans notre pays, la journée d'études du 10 mars au cours de laquelle de nombreuses bonnes pratiques ont été échangées, un appel récent à projets pour lequel des projets innovants associant des familles en situation de pauvreté dans les villes ont été subventionnés, une étude en cours des universités de Gand et de Mons au sujet de la pauvreté dans six villes accordant une attention particulière à la pauvreté infantile, etc.

Une étude des universités de Gand et de Mons est en cours au sujet de la pauvreté dans ces villes, accordant une attention particulière à la pauvreté infantile.

Au niveau européen, nous sommes parvenus, par le biais de la Politique fédérale des grandes villes, à donner une place importante à la pauvreté infantile dans l'agenda urbain.

Dans le cadre de l'Agenda urbain européen qui sera définitivement lancé le 30 mai à Amsterdam par la présidence néerlandaise de l'Union européenne, la Belgique coordonnera avec la France l'un des quatre thèmes pilotes, à savoir la pauvreté urbaine.

Il a été convenu de traiter la lutte contre la pauvreté infantile comme un sous-thème prioritaire. Un partenariat de cinq pays, six villes dont Courtrai, deux régions dont la Région de Bruxelles-Capitale et une série de réseaux européens constituent le comité de pilotage de ce thème.

Il s'agit d'élaborer des propositions afin de mieux intégrer la lutte contre la pauvreté et la pauvreté infantile

dans la réglementation européenne, mais aussi au niveau des fonds européens de sorte que de meilleurs instruments et des moyens plus importants soient mis à disposition par l'Europe pour la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, la politique de lutte contre la pauvreté doit aussi être renforcée par les États membres, les Régions et les villes par le biais d'un échange d'expériences et la conclusion d'objectifs stratégiques communs.

02.03 Emir Kir (PS): Madame la présidente, madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète.

Cependant, je voudrais revenir sur un élément afin d'obtenir une information plus précise à ce sujet. Vous avez parlé des plates-formes locales de lutte contre la pauvreté infantile en précisant que 40 plates-formes étaient soutenues par des CPAS et 7 par des ASBL. À hauteur de quels montants intervenez-vous dans ces plates-formes? Sont-ils destinés au fonctionnement desdites plates-formes? Sont-ils destinés à venir en aide aux associations et aux CPAS dans cette lutte? En tant que bourgmestre, comment puis-je, en collaboration avec le président du CPAS et les associations de ma zone, me porter candidat à ce type d'action locale?

02.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Monsieur Kir, des critères existent. Par ailleurs, ce sont les grandes villes et les villes moyennes qui participeront à ce système.

Ce système est vraiment local. Il s'agit d'un subside fédéral mais pour une initiative locale, visant à coordonner toutes les personnes dans une Communauté ou dans une commune, et à organiser la lutte contre la pauvreté infantile. Nous avons précisé les critères; c'était une demande émanant, par exemple, d'une grande ville comme Gand. Au début, il y avait des problèmes d'organisation, mais aujourd'hui lorsqu'une demande lui est adressée, le SPP Intégration sociale analyse les critères. Il est alors possible d'obtenir un subside en fonction des critères auxquels il convient de répondre en tant que commune ou CPAS. Ceux qui le souhaitent peuvent demander, par exemple, une action telle que la plate-forme. Si vous remplissez les critères, vous pouvez envoyer une demande au SPP Intégration sociale.

02.05 Emir Kir (PS): Madame la secrétaire d'État, je souhaiterais un document reprenant la circulaire. Pourrais-je le recevoir, ainsi que les membres de la commission?

02.06 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Je vais demander à l'administration que vous puissiez disposer des informations sur la manière de procéder pour accéder au système des plates-formes.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 10530 de Mme Lahaye-Battheu est reportée.

03 Question de M. Paul-Olivier Delannois à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la mise en place du Plan Grand Froid à Tournai" (n° 10578)

03 Vraag van de heer Paul-Olivier Delannois aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de implementatie van het koudeplan in Doornik" (nr. 10578)

03.01 Paul-Olivier Delannois (PS): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, l'année dernière, la mise sur pied du Plan Grand Froid à Tournai a connu quelques difficultés. En effet, depuis des années, c'est la caserne Saint-Jean qui accueillait les SDF durant la nuit en saison hivernale. Or, l'année dernière, la caserne ayant été réquisitionnée pour accueillir les migrants, l'hébergement des sans-abri au sein du block BM9 de la caserne n'a pu se faire.

Une solution a dû être trouvée en urgence par la Ville de Tournai, via son CPAS, qui a fourni un bâtiment pour l'accueil des sans-abri. Cette solution fut prise à cause d'un manque criant de réponse de votre part, malgré les promesses faites à l'époque par le gouvernement.

La Défense nationale avait en effet promis que les SDF seraient hébergés à la caserne Saint-Jean à la suite d'échanges qu'elle avait eus avec le Relais Social Urbain de Tournai.

Par ailleurs, le 6 octobre 2015, M. Francken m'assurait que la problématique de l'hébergement des SDF de Tournai pour le Plan Grand Froid était à son agenda et qu'il avait d'ailleurs évoqué ce sujet avec vous avant la prise de décision quant à l'affectation à la caserne des demandeurs d'asile. La note du Conseil des ministres du 7 août 2015 précisait en outre qu'une solution à cet égard serait cherchée entre votre cabinet et ceux de MM. Francken et Vandepuut.

Madame la secrétaire d'État, le bâtiment fourni par le CPAS de Tournai et servant à accueillir les sans-abri l'année dernière dans le cadre du Plan Grand Froid est aujourd'hui mis en vente dans le cadre de la restructuration du Centre hospitalier de Wallonie picarde (Chwapi).

Une autre solution doit donc être trouvée et, comme le dit l'adage, "gouverner, c'est prévoir". J'estime donc qu'il est plus que temps d'agir.

Madame la secrétaire d'État, ma question sera très simple. Respecterez-vous, ainsi que le gouvernement, les promesses tenues l'année dernière? Serez-vous proactive dans la recherche d'une solution pour l'hébergement des sans-abri durant le prochain hiver à Tournai?

03.02 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Madame la présidente, monsieur Delannois, nous avons récemment eu, lors de la 3^e session de la 54^e législature (question n° 6988), l'occasion d'échanger au sujet de l'accueil des personnes sans abri durant la période hivernale. Tout comme à cette occasion-là, je vous rappelle que l'accueil hivernal local de Tournai ne relève pas de nos attributions, mais que nous soutenons l'accueil de première ligne dans les cinq grandes villes suivantes: Gand, Anvers, Liège, Charleroi et Bruxelles.

Dans ce cadre, nous attribuons des subventions pour un montant de 50 000 euros par ville. En outre, nous soutenons également l'accueil de deuxième ligne à Bruxelles. Dans ce cas précis, j'octroie plus d'un million d'euros à l'ASBL Samusocial pour l'accueil de maximum 300 personnes sans abri par nuit durant la période hivernale.

Selon mes informations, en Région wallonne, le Plan régional Grand Froid est le dispositif de référence pour l'accueil des personnes sans abri. À la ville de Tournai, c'est le Relais social de Tournai qui en est le coordonnateur.

Je ne peux que vous suggérer de vous tourner vers ces acteurs car, compte tenu de la taille exceptionnelle de la crise de l'asile à ce moment et des difficultés pour trouver des endroits d'accueil appropriés, il me semble logique que mon collègue, secrétaire d'État, soit resté en concertation avec autant d'entités que possible. Cela ne change rien au niveau des compétences vis-à-vis de l'organisation de l'accueil hivernal pour les sans-abri.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'accueil des demandeurs d'asile, je vous suggérerai de vous adresser à mon collègue en charge de ce dossier, c'est-à-dire M. le secrétaire d'État Francken.

03.03 Paul-Olivier Delannois (PS): Madame la secrétaire d'État, je pense que vous n'avez pas très bien compris ma question.

M. Francken, l'année dernière, nous a communiqué son intention d'installer des migrants dans la caserne, tout en spécifiant qu'une solution sera trouvée pour les sans-abri à Tournai. Dans votre réponse, vous mentionnez tout ce que vous faites ailleurs sauf à Tournai.

Des promesses ont été avancées par M. Francken. Il vous a également citée. Dans ce dossier, on souffle le chaud et le froid, mais le chaud, c'est plutôt le chaud politique. En effet, après M. Francken et vous-même, il faudrait peut-être aussi ajouter Mme Marghem qui a systématiquement signalé que des solutions seraient trouvées et que nous n'allions certainement pas occasionner des frais à la Ville de Tournai.

J'entends simplement que, depuis toujours, ce ne sont que promesses et paroles. Vous n'en avez rien à faire de ce qui se passera l'année prochaine, en tout cas par rapport au gouvernement fédéral, sur Tournai.

Comme d'habitude, je pense avoir intérêt à chercher une solution par moi-même plutôt que d'attendre une

initiative de votre part. Il est vraiment très désagréable de constater que vous n'honorez pas vos promesses, comme si vous n'aviez jamais rien dit. Vous rendez-vous compte que les pouvoirs locaux sont de plus en plus étouffés financièrement? Vous en rajoutez systématiquement une couche en faisant des promesses en l'air. J'en prends bonne note et je le regrette bien évidemment.

La **présidente**: Vous devriez peut-être interroger aussi M. Francken. En tout cas, c'est ce que je ferais.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Mme Kattrin Jadin à la secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes Villes, adjointe au ministre des Finances, sur "la lutte contre la pauvreté infantile" (n° 11032)

04 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de staatssecretaris voor Armoedebestrijding, Gelijke Kansen, Personen met een beperking, en Wetenschapsbeleid, belast met Grote Steden, toegevoegd aan de minister van Financiën, over "de strijd tegen kinderarmoede" (nr. 11032)

04.01 **Kattrin Jadin** (MR): Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, selon une récente étude statistique du SPF Économie sur la pauvreté en Belgique, près de 6 % des Belges sont confrontés à un état de privation matérielle, faute de revenus suffisants. Ce manque de moyens entraîne ces ménages dans une spirale négative dans laquelle les enfants constituent bien souvent les principales victimes. Ainsi, dans un ménage en état de privation matérielle, 82,5 % des enfants ne peuvent bénéficier de vacances annuelles, 62,5 % d'entre eux ne bénéficient pas d'une pièce leur permettant d'étudier, tandis que deux tiers d'entre eux ne peuvent pas participer à des activités de loisirs réguliers. Enfin, 31,5 % des enfants issus de ces familles n'auraient même pas de la viande ou du poisson au quotidien dans leur assiette.

Afin de lutter contre la situation précaire extrêmement préoccupante, le gouvernement a émis son intention, en concertation avec les entités fédérées, de rédiger un Plan d'action national de lutte contre la pauvreté infantile que vous avez d'ailleurs évoqué à l'occasion de votre réponse à mon collègue Emir Kir.

Madame la secrétaire d'État, disposez-vous de données plus précises concernant le nombre d'enfants actuellement concernés par cette précarité extrême en Belgique, ainsi que l'évolution de cette statistique par rapport aux années antérieures? Existe-t-il un calendrier spécifiant les différentes échéances de la rédaction de ce Plan de lutte contre la pauvreté infantile? Si oui, à quelle date espérez-vous pouvoir présenter celui-ci?

04.02 **Elke Sleurs**, secrétaire d'État: Madame la présidente, madame Jadin, le Plan national de lutte contre la pauvreté infantile que les différentes administrations sont en train de rédiger prévoit le développement d'un monitoring de la pauvreté et du bien-être de l'enfant.

De cette façon, nous pouvons suivre les différents aspects de la vie des enfants et des jeunes et mener une action ciblée.

L'enquête de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie de l'année 2015 indique que les enfants courent un risque de pauvreté plus grand par rapport aux autres catégories d'âge. Ainsi, 5,8 % de la population belge souffrirait sévèrement de multiples privations, tandis que ce chiffre s'élève à 7,8 % pour les moins de 18 ans.

Au sein de ces normes, on considère les personnes sollicitées par les enquêteurs comme souffrant gravement de privations multiples s'ils ratent au moins quatre points d'une liste de neuf points à cause de raisons financières, notamment l'incapacité à payer le loyer, à chauffer sa maison correctement, à payer des frais inattendus, à manger de la viande, du poisson ou une alternative riche en protéines tous les deux jours, à prendre une semaine de vacances par an à l'extérieur de leur maison, à acheter une voiture privée, une machine à laver, une télévision couleur ou un téléphone.

Je vous ferai parvenir les détails des données de tous les États membres et l'évolution entre 2004 et 2014.

La rédaction d'un second Plan national de lutte contre la pauvreté des enfants est en cours. Avec mon approbation, un groupe de travail administratif a été mis en place. Il est composé des administrations

compétentes du gouvernement fédéral et des entités fédérées. Le texte intégral du rapport d'information sur la coopération nécessaire entre le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions sur l'approche commune de la lutte contre la pauvreté infantile jouera un rôle central pour l'élaboration du plan d'action. Ce rapport a été adopté fin février 2016 en séance plénière du Sénat. Le texte du rapport d'information a été remis le 1^{er} mars par mon administration aux membres du groupe de travail administratif, qui a été chargé de la rédaction du concept de Plan national.

Une feuille de route initiale pour l'élaboration du Plan national de lutte contre la pauvreté des enfants, établie par le groupe de travail administratif, partait de la présomption d'une publication antérieure du rapport d'information sur la nécessaire coopération entre le gouvernement fédéral, les Communautés et les Régions sur l'approche commune dans la lutte contre la pauvreté infantile.

Vu le retard, j'ai confié à mon administration la mise en œuvre d'une nouvelle planification. Le groupe de travail administratif prévoit une nouvelle réunion demain, 27 avril. Je vous remercie de votre attention.

04.03 Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète. Il sera profitable de relire dans la réponse les détails sur l'échéance et sur la volonté, notamment des entités fédérées, vous l'avez bien mentionné, de progresser dans les mois à venir vers la mise en place de ce Plan absolument nécessaire au vu des chiffres exposés.

La présidente: Il y a le rapport de la Cour des comptes. Vous ont-ils déjà envoyé une première partie? Ils procèdent ainsi: ils font un premier rapport, et selon la réaction des ministres ou secrétaires d'État concernés, ils élaborent leurs conclusions. Ont-ils déjà avancé comme cela au sujet de l'évaluation du Plan précédent?

04.04 Elke Sleurs, secrétaire d'État: Je ne suis pas au courant. Je sais que c'est vraiment récent, mais pour le reste, je dois demander.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La présidente: La question n° 9268 de Mme Vanessa Matz est transformée en question écrite.

La réunion publique de commission est levée à 11.00 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 11.00 uur.